

GRENOBLE ET SA RÉGION

MIRIBEL-LES-ÉCHELLES | Effraction Les casseurs repartent avec deux sodas...

Plusieurs malfaiteurs sont arrivés à bord d'une voiture devant l'épicerie Vival de Miribel-les-Échelles, peu avant 1 heure dans la nuit de mardi à mercredi.

Après être descendus du véhicule, ils sont entrés par effraction dans la supéret-

te mais ont déclenché le système de sécurité consistant à enfumer les locaux.

Les cambrioleurs ont donc été contraints de quitter les lieux précipitamment et n'ont eu que le temps d'emporter... deux bouteilles de soda !

DOMÈNE | Du tabac et de l'argent volé Cambriolage nocturne dans un bureau de tabac

Un grand nombre de paquets de cigarettes et le peu d'argent que contenait le tiroir-caisse. Tel est le butin emporté par des malfaiteurs après s'être attaqués au bureau de tabac situé au 5, rue du Petit Martinet sur la commune de Domène, dans la nuit de mardi à mercredi.

Entre 2 h 30 et 3 heures, ils se sont introduits dans le commerce en découpant le

rideau métallique de protection avec une disqueuse avant de fracturer la porte d'entrée. Une fois à l'intérieur, ils ont donc vidé les rayons de tabac et la caisse enregistreuse avant de prendre la fuite.

Les gendarmes de la compagnie de Meylan ont procédé aux constatations et ouvert une enquête pour tenter d'identifier les auteurs de ce casse nocturne.

FAITS DIVERS EXPRESS

SARCENAS Un chasse-neige sort de la route



→ La neige est tombée subitement, ce mercredi tôt dans la matinée, et rapidement en grosse quantité, notamment sur la Chartreuse. En repoussant des congères pour dégager la voie, un chasse-neige appartenant à la Métro a fait une sortie de route après avoir glissé dans un virage, au carrefour du pont du Croz à Sarceñas sur la route départementale 57.

CIRCULATION

Neige : équipements obligatoires dans les montées de Laffrey et de Chamrousse

→ La neige est également tombée en abondance mercredi, notamment sur la route nationale 85 et plus précisément dans la montée de Laffrey. Si la route a pu être dégagée en début de soirée, les équipements spéciaux restent obligatoires pour tous les véhicules. Plus tôt dans l'après-midi, deux automobilistes qui n'étaient pas équipés ont préféré abandonner leur voiture. Ne pouvant les laisser au milieu de la voie et ne parvenant pas à contacter leurs propriétaires respectifs pour venir les chercher dans la soirée, les gendarmes ont fait appel à la fourrière pour les évacuer. Un poids lourd est par ailleurs parti en glissade et s'est mis en travers de la chaussée mais son dépannage a pu être rapidement effectué et la voie libérée. La circulation des poids lourds dans la montée a ainsi été momentanément interdite et déviée via la RD 529, le temps de permettre aux chasse-neige de passer et d'accomplir leur tâche de déneigement. Ils ont pu de nouveau rouler en fin d'après-midi et peuvent désormais de nouveau rouler normalement. Ça glissait en revanche beaucoup plus en amont, du côté de Saint-Théoffrey...

Par ailleurs, les équipements spéciaux sont également obligatoires dans la montée de Chamrousse où il a également beaucoup neigé. Il y neigeait encore mercredi soir...

GRENOBLE

De la drogue trouvée dans un parking souterrain

→ Des policiers qui procédaient à la fouille de parties communes dans les parkings souterrains des immeubles implantés place Charles-Rivail, à Grenoble, ont mis la main sur 374 grammes de résine de cannabis et sur 17 grammes de cocaïne, ce mercredi vers 14 h 30.

Un blessé léger lors d'un carambolage entre quatre véhicules sur l'A 480

→ Quatre voitures ont été impliquées dans un accident alors qu'elles circulaient sur l'autoroute A 480, dans le sens Grenoble/Lyon, ce mercredi vers 18 heures entre les échangeurs du Rondeau et de Bachelard à Grenoble. Le carambolage a provoqué d'importants embouteillages mais n'a heureusement fait qu'un blessé léger, qui a été pris en charge par les sapeurs-pompiers.

A 48 | Le fourgon d'un Ligérien de 42 ans avait percuté des voitures immobilisées dans un ralentissement

Un an de prison ferme pour un homicide involontaire

Frank Martineau avait déjà beaucoup roulé, ce 3 septembre dernier vers 16 heures. L'homme de 42 ans qui travaille pour une société d'alarme et de vidéosurveillance était parti le matin de chez lui, à Rive-de-Gier. Il était allé à Saint-Étienne, puis à Annemasse avant de rejoindre Saint-Égrève. Le quadragénaire aux 100 000 km par an en était à plus de 400 ce jour-là, quand il a franchi le péage de Voreppe en direction de Lyon. Les panneaux lumineux annonçaient "Lyon : à deux kilomètres, trafic ralenti". Il dit ne pas les avoir vus. Comme il dit ne pas avoir pris la mesure du bouchon duquel il s'est approché à plus de 100 km/h. Pour éviter les files de voitures à l'arrêt, l'utilitaire blanc s'est déporté sur la droite et une voie d'insertion avant de percuter une Citroën C3 par l'arrière. « Le coffre de la voiture a fini au niveau du dossier des sièges avant », résume la présidente du tribunal correctionnel de Grenoble devant lequel le Ligérien répond d'homicide involontaire. Parce que la passagère de la petite Citroën, une femme de 56 ans de nationalité suisse, a perdu la vie dans la collision.

« Quand j'ai vu le bouchon, j'ai voulu baisser le régulateur de vitesse. Je pensais que j'aurais le temps de freiner », soupire Frank Martineau. Il raconte avoir pris la voie d'insertion pour éviter



Le 3 septembre dernier, sur l'A48, le fourgon avait percuté des voitures arrêtées dans un embouteillage. Photo archives Le DL.

les voitures à l'arrêt. Certains automobilistes pensent quant à eux qu'il a simplement voulu "gratter" quelques secondes et quelques places dans la file de voitures. Reste qu'il a perdu le contrôle de son fourgon et percuté la C3 « qui est montée en l'air à plus d'un mètre de haut », selon un témoin.

■ Fatigue et anxiolytiques

Devant le tribunal, le prévenu évoque la pression de son travail et ce nouveau gros

client qu'il faut satisfaire au prix de nombreux kilomètres. Quitte à rogner sur son repos. Il parle aussi de sa vie que les anxiolytiques l'aident à affronter. Quitte à risquer les "troubles cognitifs" et les "amnésies rétrogrades" que le traitement peut provoquer comme effets indésirables. Reste qu'« aucune trace de freinage n'a été relevée », rappelle le représentant du ministère public qui requiert une peine de trois ans de prison dont 18 mois assortis du sursis, une

annulation du permis de conduire et une interdiction de le repasser avant cinq ans.

Le tribunal correctionnel, après la plaidoirie de M^e Jean-François Changeur, l'avocat de l'automobiliste qui l'avait appelé à prononcer « une peine juste qui serait comprise par les parties civiles mais également par le prévenu », a condamné finalement Frank Martineau à deux ans de prison dont un an assorti du sursis. Il a constaté l'annulation de son permis de conduire et interdit au

Ligérien de le repasser avant deux ans.

Ainsi est venue s'écrire une seconde mention sur le casier judiciaire de Frank Martineau. La première datait du mois de février 2018. Le quadragénaire avait alors été condamné à 500 euros d'amende pour des blessures involontaires commises en 2017. « C'était un accident de la route. À Saint-Chamond, j'arrivais en haut d'une côte, et derrière, il y avait un bouchon... ».

Benoît BOUY

GRENOBLE | Une bougie serait à l'origine du sinistre qui s'est déclaré mercredi matin rue Colonel-Bougault

Une septuagénaire blessée dans l'incendie de son appartement



Quelques instants après l'arrivée des sapeurs-pompiers, l'immeuble est noyé sous une épaisse fumée. Photos Le DL/Alfred FARUGGIA

Une femme de 70 ans a été transportée au CHU Grenoble Alpes par les sapeurs-pompiers, après l'incendie de son appartement, ce mercredi peu avant 10 heures, rue Colonel-Bougault à Gre-

noble. Le feu s'est déclaré accidentellement dans l'appartement de la septuagénaire, situé au 1^{er} étage d'un bâtiment d'habitation qui en compte quatre, et a été éteint au moyen de deux lances par

les sapeurs-pompiers.

La victime, qui souffre de brûlures et d'intoxication légères, est parvenue à sortir de son logement par ses propres moyens.

Quatre autres personnes ont également éva-

cué l'immeuble ou ont été conduites à l'extérieur par les secours. Une fois l'extinction effectuée et la ventilation effectuée par les sapeurs-pompiers, les habitants ont pu regagner leur logement. La

victime, dont l'appartement est très endommagé, sera relogée par des proches.

Selon les services de police, le sinistre serait dû à une simple bougie.

D.M.

SAINT-MAXIMIN | En dépit d'importantes recherches L'octogénaire reste introuvable

Arllette Vial-Pailler, une femme de 81 ans recherchée depuis lundi dans le secteur de Saint-Maximin, n'a pu être retrouvée en dépit d'une nouvelle journée de recherches ce mercredi. Vingt-trois gendarmes, 18 sapeurs-pompiers et environ 150 bénévoles ont procédé à une battue tout au long de l'après-midi de mercredi, mais sans succès.

M^{me} Vial-Pailler, une femme souffrant de la maladie d'Alzheimer, avait disparu

dimanche ou lundi de son domicile situé à Saint-Maximin. Arlette Vial-Pailler a été contactée pour la dernière fois par l'un de ses proches dimanche vers 15 heures, et un autre membre de sa famille ne l'a pas trouvée chez elle en venant lui rendre visite lundi vers 11 heures.

Les gendarmes demandent aux personnes susceptibles de les aider à retrouver l'octogénaire de contacter le 04 76 97 60 74.



Arllette Vial-Pailler est toujours introuvable.

SAINT-MARTIN-D'HÈRES | Mercredi Il tente de frapper les policiers municipaux

Un homme de 35 ans a été arrêté mercredi en fin de matinée par la police municipale de Saint-Martin-d'Hères, après s'être introduit par effraction dans un organisme de curatelle situé rue du Tour-de-

l'Eau. L'homme a porté des coups à la responsable de l'établissement mar-

tinérois et a tenté de se cacher dans un bureau, avant d'essayer de frapper les agents de la police municipale arrivés sur place, à l'aide d'un extincteur.

Maîtrisé, le trentenaire a été interpellé et conduit à l'hôtel de police de Grenoble où il a été placé en garde à vue.